

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

DELIBERATION DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 octobre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 octobre 2025.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 14	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, ROZO Emmanuelle, RICHARD Pascal, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie
Etaient Absents 5	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> BRAUD Santiana, <i>Excusée</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i> , DELETANG Claude <i>Excusée</i> -- -- <i>Pouvoir à Céline Cheneau</i> -- <i>Pouvoir à Jennifer Delaunay</i>

Votants : 16

La séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Sylvie Hémond a été désignée pour remplir cette fonction

2025-031 – Candidature au programme ACTEE CHENE 4 : audit énergétique de la salle des fêtes

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°2025-20 approuvant la candidature au programme ACTEE CHENE 4,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune d'Ambillou,

Considérant que le groupement POLE ENERGIE CENTRE, dont le SIEIL est membre, est lauréat du programme ACTEE CHENE 4 porté par la FNCCR,

Considérant que le SIEIL peut faire bénéficier de ces financements aux communes adhérentes à la compétence « électricité » et aux communautés de communes représentées à la commission consultative paritaire du SIEIL,

Considérant que la collectivité a procédé à un **Audit Énergétique de la salle des fêtes** ;

Considérant que la candidature du SIEIL au titre du programme ACTEE CHENE 4 a été retenue par le jury du programme pour le lot N°3.

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la collectivité, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Audit Énergétique Salle des Fêtes Tranche ferme <i>Les tranches optionnelles ne seront affermies qu'au moment des travaux</i>	3 487,50 €	Subvention SIEIL (65%)	2 266,88 €
		Autofinancement	1 220,62 €
TVA	697,50 €	TVA	697,50 €
TTC	4 185,00 €	TTC	4 185,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 16 voix

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour le programme CHENE 4 ;
- **DE S'ENGAGER** à communiquer sur le financement obtenu au titre du programme ACTEE lors des travaux ;
- **D'AUTORISER** la FNCCR, le groupement POLE ENERGIE CENTRE et le SIEIL à communiquer sur le projet retenu dans leur communication globale ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux

Pour extrait certifié conforme